

Direction Générale des Services
GB/TM/Ch.M

DÉCISION MUNICIPALE N°2024134

Autorisation d'ester en justice

Affaire

Lavandou

c/ Commune du

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération en date du 4 août 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle »,

Vu la requête n°24MA02421 déposée le 12 septembre 2024 par [nom] auprès de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, demandant l'annulation du jugement n°2102515, 2102520 rendu par le Tribunal Administratif de Toulon le 12 juillet 2024 rejetant la demande d'annulation de l'arrêté n°2021201 du 28 juin 2021 portant sur la mise en concordance des documents du lotissement le "SUPER LAVANDOU" avec le PLU Communal.

Considérant qu'il convient de défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire,

DÉCIDE

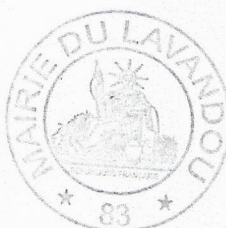
Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à ester en justice dans le cadre de l'affaire dont l'objet est cité précédemment.

Article 2 : Maître Bertrand ROI, Avocat au Barreau de Toulon, y demeurant Parc Tertiaire de Valgora - Lice des Adrets - Bât. 6 - 83160 LA VALETTE DU VAR, est désigné pour représenter et défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à conclure et à signer une convention d'honoraires avec Maître Bertrand ROI, dont l'objet est la procédure susmentionnée.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.



Fait au Lavandou, le 19 septembre 2024

Le Maire
Gil Bernardi